

Evaluation du travail sur les Conférences

Travail obligatoire (TP) sur 30 points :

L'absence à la Conférence, et/ou la non remise de ce travail ne peuvent permettre la validation de l'UE¹.

Le travail à faire est le suivant : un compte-rendu, d'une longueur minimum de deux pages, dactylographié (Word, ou Mathematica, ou LaTeX), et converti en PDF, sauf dans le cas où ce travail est réalisé lors d'une épreuve sur table, où l'étudiant remet alors une copie manuscrite.

Ce compte-rendu comporte :

↪ Un préambule, où l'étudiant doit expliquer ce qu'il attendait de la Conférence au vu du titre, du résumé, et de sa recherche bibliographique dans le cas où il en a fait une.

↪ Une introduction, qui doit être rédigée. Les points suivants doivent être mis en lumière :

- ◇ Qui ? (le conférencier ; l'étudiant doit préciser la thématique de recherche de celui-ci).
- ◇ Quoi ? (Le thème de la conférence).
- ◇ Le lieu.
- ◇ La date de la conférence, et son cadre.

Le plan de la conférence doit être annoncé.

↪ Un développement : titres et sous-titres des différentes parties, grandes idées et mots clés. Les phrases de transition entre chaque partie doivent être rédigées. L'étudiant peut faire le choix de rédiger l'intégralité de ce développement.

↪ Une conclusion, qui doit être rédigée. Tout commentaire, toute analyse critique sont les bienvenus.

1. Même principe que pour les UE avec TP, comme la Physique.